



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL
COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Rapport d'activités 2009

La Commission d'Information et de Suivi est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

bci Betriebs-AG

Présidence: René Longet, equiterre Partenaire pour le développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement, St-Ursanne

**Assainissement de la
Décharge industrielle de Bonfol
Commission d'Information et de Suivi (CIS)**

Rapport d'activités 2009

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol a tenu 4 séances durant l'exercice sous revue. Ces séances ont eu lieu à Beurnevésin (5 juin), à Pfetterhouse (18 septembre) et à Bonfol (13 mars et 11 décembre), la dernière d'entre elles ayant pu se tenir dans le nouveau pavillon d'accueil et d'information installé sur le site.

Chaque séance est précédée d'une visite d'environ une heure et demie sur le site. Ces visites ont permis de mesurer l'avancement des installations mises en place conformément aux plans en vue de l'excavation et de l'élimination du contenu de la décharge.

En janvier, le Canton a délivré les deux permis de construire complémentaires attendus, concernant **le traitement des effluents gazeux par oxydation et la halle des sols**. Quant à la **2^e ligne de la STEP**, le permis d'exploitation a été accordé en juillet. Actuellement, des bactéries de la première ligne de traitement sont utilisées pour constituer la biomasse nécessaire pour la nouvelle ligne d'épuration biologique. La formation de cette biomasse est adaptée aux conditions de la deuxième ligne. Celle-ci atteindra son fonctionnement optimal en hiver 2009, permettant de traiter 150 mètres cubes d'eaux faiblement contaminées par jour.

En date du 3 septembre a eu lieu **l'inauguration du pavillon d'information**. **La halle d'excavation est désormais en place**, le gros œuvre ayant été achevé au début de l'été.

Rappelons qu'elle couvre environ les deux tiers de la superficie à excaver et sera en permanence en dépression. Elle sera déplacée une fois pendant l'assainissement de la décharge. Il s'agit d'une construction impressionnante par ses dimensions. Chacun de ses 9 arcs mesure 40 mètres de haut, pèse 150 tonnes et a une portée de 150 mètres, ce qui équivaut à la longueur de deux gros-porteurs. Sa **superficie de 20 000 mètres carrés équivaut à 3 terrains de football**.

La structure de la halle d'excavation repose sur des fondations constituées par 118 pieux d'un diamètre de 1,2 mètre et de 6 à 10 mètres de longueur, construits sur deux axes situés de part et d'autre de la décharge. Le toit de la halle est suspendu à ces arcs. Grâce à cette technique, aucun pilier n'a eu besoin d'être installé dans la décharge elle-même. Il s'agit d'une des plus grandes constructions autoportantes de Suisse.

Les déchets seront excavés au moyen d'un système de pont-roulants/grappins commandés à distance. De ce fait, en règle générale, aucune présence humaine ne sera requise dans la halle pour l'excavation des déchets.

La Commission se plaît à relever l'efficacité des travaux menés et le grand professionnalisme dans l'exécution du chantier.

Rappel du rôle de la Commission

Instituée en 2001 dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canton du Jura et bci Betriebs-AG (bci), la Commission a accompagné toute la phase de préparation, des études et projets. Dès lors que les travaux sur le site ont commencé, la Commission, sans s'ériger en instance de contrôle ou interférer avec les activités ou responsabilités qui sont du ressort des parties, a pris pour titre **«Commission d'Information et de Suivi»**.

Ainsi que le prévoit son règlement, chacun de ses membres dispose d'un droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse appropriée. Ce droit s'exerce individuellement en tout temps, et collectivement lors des séances de la Commission. Par ailleurs, les parties conviennent de s'informer en direct dès qu'un événement particulier le justifie. La Commission représente dès lors un outil de dialogue novateur et propice à l'accompagnement de ce type de projets.

Depuis fin 2007, les séances de la Commission font l'objet d'une prise de vues à des fins d'archivage. Ces enregistrements seront accessibles ultérieurement, en fonction d'un règlement à définir. A ce jour, ils sont conservés par l'Office de l'environnement du Canton du Jura.

Modifications intervenues dans la composition de la Commission

Durant l'exercice écoulé, plusieurs modifications ont eu lieu dans les représentations des parties:

- Pour la commune de Beurnevésin, M. Claude André-Fridez, précédemment suppléant, devient titulaire en remplacement de M. Kaegi, et la suppléance a été dévolue à Mme Cindy Guenat, puis à M. Daniel Zbinden.
- Pour la commune de Bonfol, M. Jean-Claude Hennet a été remplacé par M. Jean-Pierre Beuret, précédemment suppléant, M. John Moser étant désigné suppléant.
- La bci a enregistré le départ de Mme Anne-Frédérique Wagner ; elle est remplacée par M. Bernhard Scharvogel.
- Enfin, la Commission a eu le plaisir d'accueillir M. Alain Charrier, nouveau sous-préfet d'Altkirch. Sa suppléante est Mme Sophie Dierstein, secrétaire générale de la sous-préfecture.

Pour sa part, M. Meusy a été nommé suppléant du chef du service de l'énergie, et demeure chef du projet Bonfol auprès de l'Office de l'environnement.

La Commission tient à rendre un hommage particulier à deux personnes qui l'ont quittée en 2009 :

- M. Hennet, membre depuis le début, qui a fait bénéficier la Commission de ses compétences particulières en matière de communication mais aussi de médiation. Venant lui-même du monde des ONG et représentant la commune de Bonfol, il a su à maintes reprises faire baisser les tensions et ramener les choses à leur juste place.
- Mme Wagner, qui a fait partie de la Commission depuis sa séance de mai 2004, et qui a, tout en représentant avec fermeté et pertinence la position de bci, toujours agi dans l'esprit de dialogue qui préside aux travaux d'assainissement, et dont la Commission est une des expressions.

Nous leur souhaitons plein succès pour la suite de leurs parcours.

Film historique

Le principe d'un film avait déjà précédemment été validé par la Commission. Il retracera en une quinzaine de minutes les principales discussions autour des étapes d'élaboration du projet.

En effet, le processus engagé à Bonfol est emblématique à plusieurs titres.

- Durant le XX^e siècle, les techniques de traitement des déchets industriels ont beaucoup évolué, et même si partout les responsables en charge avaient utilisé les techniques les plus avancées de leur temps, celles-ci apparaîtraient en fonction des connaissances actuelles bien lacunaires.

Ainsi durant des décennies, l'on a fait confiance, en toute bonne foi, à la capacité des fonds marins ou des lacs, ou de glaisières comme celle de Bonfol, pour une gestion durable et sans problème de déchets toxiques (par exemple l'armée suisse s'est longtemps débarrassée de munitions dans des lacs alpins). Retracer cette histoire permet aussi d'éviter des jugements anachroniques et de mettre en évidence le principe de précaution. Il existe ainsi des milliers de sites pollués à assainir dans le monde.

- Un assainissement tel que celui en préparation à Bonfol ne saurait être qu'un processus technique. Il implique des perceptions et des volontés humaines, souvent divergentes. Si les choses avancent pas à pas mais dans la bonne direction à Bonfol, c'est aussi une histoire d'un cheminement, de choix, de controverses, de postures et de vision de ses intérêts. La création d'une Commission telle que la CIS, permettant aux controverses de s'articuler et aux acteurs de se parler en temps réel, a certainement joué un rôle fédérateur.

Ce film n'est donc pas un produit à usage interne, mais, devrait, à partir de l'exemple pratique qu'il illustre, pouvoir intéresser un public plus large. Il doit être réalisé au premier semestre 2010 et sera confié à une journaliste professionnelle accompagnée d'un réalisateur. Son financement est assuré par des apports convenus des parties prenantes suivantes :

- République et Canton du Jura CHF 20'000.-
- bci CHF 15'000.-
- Commune de Bonfol CHF 1'500.-
- Collectif Bonfol CHF 1'000.-

Suivi du projet d'assainissement

L'année 2009 s'est déroulée sans incidents notables, mis à part une problématique de licenciement discutée en mars et deux incidents techniques de chantier (camions non suffisamment sécurisés ; déversement par erreur d'eaux usées), discutés en décembre.

1 Suivi environnemental et de sécurité

La Commission a été informée de manière soutenue par le Canton et par bci sur le suivi environnemental et de sécurité. L'analyse des **paramètres environnementaux** est de la responsabilité du maître d'ouvrage, soit de la bci et fait l'objet du Concept de surveillance et de sécurité (CSS). La **surveillance des eaux** fait en particulier l'objet d'un suivi soutenu, mis en place dès l'exploitation de la décharge puis constamment élargi et qui s'intensifie en fonction du chantier. Il a pour objectifs le contrôle du bon fonctionnement de la STEP et de l'absence d'augmentation de la contamination dans les secteurs influencés par la décharge et la détection précoce de toute nouvelle contamination.

Evolutif, basé notamment sur le suivi de substances-cibles et la réalisation de tests de toxicité, il est validé par le Canton, qui en exerce la haute surveillance notamment, à travers ses campagnes trimestrielles. Celles-ci sont effectuées sur les eaux souterraines et superficielles tant en Suisse qu'en France, ainsi qu'à la STEP.

Les analyses par screening convenues dans l'accord de janvier 2008 avec les organisations recourantes font également partie du concept. En juin et juillet des prélèvements et screenings ont été faits par le Canton respectivement bci, supervisés par le Prof. Oehme, expert désigné dans l'accord. La liste des substances à surveiller étant constamment à réexaminer, il s'agit notamment de savoir si des substances supplémentaires doivent faire l'objet d'un suivi dans le cadre des campagnes régulières. Cela a été ainsi le cas de la famille des pyridines. Les résultats n'étaient pas encore disponibles en fin 2009.

Toutes surveillances confondues, ce sont 67 points de contrôle qui sont actuellement régulièrement analysés sur 60 paramètres différents. En février 2009, la campagne de mesures a permis de relever la présence de composés chlorés à des concentrations de

quelques microgrammes dans un piézomètre; un suivi bimensuel, puis hebdomadaire, avec pompage et traitement des eaux récoltées à la STEP, a été effectué durant quelques mois. Le pompage a été arrêté fin juin en accord avec le Canton, les concentrations de polluants ayant diminué. Le forage incriminé et les forages voisins continuent toutefois de faire l'objet d'un contrôle bimensuel.

Pour la 2^e ligne de la STEP les analyses faites en double par le Canton et bci ont permis de montrer qu'elle fonctionne à satisfaction. Les eaux qui en sont issues continuent cependant à être réintroduites dans la ligne 1 jusqu'à ce que les filtres à charbon actif aient été mis en exploitation selon le concept prévu dans le permis de construire. Par la suite, les eaux préalablement traitées sur les filtres biologiques transiteront par ces filtres à charbon actif avant de rejoindre l'environnement.

Sur mandat du Collectif Bonfol, le bureau RWB de Porrentruy a analysé des prélèvements effectués sur le 2^e étang à la sortie de la STEP ainsi que de l'eau de la source St.-Fromont. La « notice technique » établie par RWB relève 85 substances chimiques à la sortie de la STEP dont 43 qualifiées de « restant inconnues », et 73 dans l'eau de la source.

Le Collectif Bonfol estime que le filtre à charbon actif de la STEP n'est pas changé suffisamment souvent. Une polémique s'est développée sur les résultats de ces mesures, le Prof. Oehme, tout en soulignant que les résultats sont corrects, a récusé le fait d'être cité dans ce document (*«La procédure de prélèvement d'échantillons et d'analyse est conforme au concept du professeur Oehme»*, p. 4).

bci a mandaté la société allemande Wessling pour le suivi analytique environnemental. Cette société assurait déjà le suivi analytique des eaux de la STEP. Une personne sera en permanence présente dans le laboratoire sur place, en particulier pour les analyses d'air à effectuer rapidement. Le bureau CSD assume quant à lui depuis le début des travaux à l'été 2007 le mandat du suivi environnemental de réalisation (SER) pour le compte de bci.

Concernant la surveillance des paramètres **relatifs aux immissions dans l'air**, deux stations de mesure supplémentaires ont été mises en place, ce qui porte leur nombre à quatre permettant à la fois de suivre les immissions durant la phase de construction des infrastructures ainsi que d'établir un état zéro. Début mars, le Canton a mis en fonction un laboratoire mobile afin de mesurer certains paramètres de qualité de l'air (PM10, COV, NOx) en vue d'établir un état initial.

Concernant l'analyse des **sols**, des prélèvements ont eu lieu en automne à l'extérieur des emprises du chantier.

Les résultats du suivi environnemental (air, eaux, sols) sont publiés sur le site internet de bci.

La halle de stockage des sols a commencé à recevoir des matériaux légèrement contaminés, issus du couvercle de la décharge. Ces matériaux sont éliminés en cimenterie ; tant leur classification que leur acceptation en cimenterie sont soumis aux directives et ordonnances fédérales en la matière.

Les cimenteries suisses qui reçoivent du matériel sont à des distances de 80 à 120 km de Bonfol. Les **premiers trains** transportant des sols pollués en provenance du site et destinés à être traités par désorption thermique à l'étranger partiront quant à eux vers la fin de l'été 2010.

Enfin, la sous-préfecture d'Altkirch rappelle que ses services sont en charge de mettre, sous le commandement des autorités jurassiennes, les moyens d'intervention nécessaires à disposition en cas **d'incident grave**.

S'agissant des **incidents survenus** au cours du 2^e semestre 2009, comme relevé ci-dessus, certains camions transportant des matériaux en cimenterie n'étaient pas bâchés, et il a fallu intervenir afin que ce soit fait de manière systématique.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2009, les eaux de la benne de décantation "Eaux contaminées" (env. 3 m³ d'eaux de lavage) ont été vidées par erreur sur la place étanche et se sont écoulées en direction de l'étang technique 2. Un bouchon a été placé sur la sortie de ce dernier et les eaux déversées par erreur pompées et traitées à la STEP.

Un prélèvement d'eau de l'étang 2 a été réalisé de manière à définir la filière d'évacuation de ces eaux. Il est clair que si toutes les mesures techniques sont en place pour éviter ce genre d'incidents, l'aspect humain ne peut jamais être maîtrisé en sa totalité ; le système de surveillance mis en place ne permet pas d'éviter tout événement, mais de s'en rendre compte, d'intervenir et de corriger la situation.

La Commission s'est montrée satisfaite des informations qui lui ont été délivrées et rappelle la nécessité que les données prélevées correspondent aux exigences scientifiques les plus élevées et permettent à toute personne ou entité intéressée de se faire une idée de la manière dont les risques sont identifiés et suivis. Cette garantie, et l'accessibilité des données, est la condition de la confiance.

2. Aspects relatifs aux conditions de travail

Lors de sa séance de mars, la Commission a été informée d'un litige en matière de relations de travail survenu sur le chantier. En effet, trois ouvriers (sur la cinquantaine engagés alors sur le site) avaient émis des réticences quant aux conditions et rythmes de travail imposés par les délais à tenir (travail dans des conditions de météo défavorables, etc.) et ont été licenciés par une entreprise jurassienne de génie civil, sous-traitante du consortium Marti.

A cette occasion, la Commission a pu être informée des circonstances de ces licenciements. De manière générale, il est rappelé que la SUVA a la possibilité d'inspecter les chantiers sous l'angle de la sécurité, et que le syndicat, en l'occurrence UNIA, peut visiter ses membres, après avoir informé le service du personnel et dans le respect des conditions de sécurité du chantier.

Le délai à cet égard doit demeurer bref (annonce téléphonique quelques heures avant) ; un accompagnement avec un expert doit être possible. Une rencontre a eu lieu en février 2009 entre UNIA et les consortiums en charge du chantier, à satisfaction des parties.

Par ailleurs la commission paritaire jurassienne du bâtiment et du génie civil a validé l'autorisation de travailler le samedi demandée par le consortium Marti. Ce travail du samedi doit cependant lui être annoncé la veille. Par ailleurs elle demande que personne ne travaille dans la halle tant que l'étanchéité de celle-ci n'est pas finalisée. Ce qui est désormais le cas.

La Commission a pris acte de ces informations et souhaite que le suivi en fonction des dispositions légales et conventionnelles, soit par la SUVA dans l'exercice de ses compétences, soit par les partenaires sociaux en vertu de leurs engagements, soit pleinement assuré.

3. Questions liées à l'information

En lien avec l'avancement du chantier, bci a développé son action d'information :

- Mise en service du pavillon d'information sur le site
- Accueil continu de visiteurs, qui sera cependant restreint aux alentours du site dès le début des excavations au printemps 2010 (interdiction de pénétrer en zone dite « noire »)
- Newsletter, largement diffusée (tous-ménages dans 5 communes à proximité de la décharge, et 50 exemplaires à disposition des mairies de 9 autres communes dans un rayon de 7 kilomètres autour de la décharge).

De leur côté divers partenaires de la Commission ont poursuivi leur action d'information en fonction de leurs publics-cible.

Sur ces divers points, la Commission se réjouit que les partenaires du projet continuent d'accorder une grande importance à l'information du public. A nouveau la clé de la crédibilité est la possibilité pour les personnes intéressées de se former une opinion à travers les données mises à disposition du public.

De manière générale, la Commission a estimé qu'elle a pu suivre de façon complète et utile l'avancement du projet, et qu'elle continue de constituer une plate-forme indispensable d'échange en direct entre toutes les parties concernées.

Elle se réjouit de poursuivre sa mission dans les nouvelles conditions résultant du début de l'extraction des déchets, programmé pour début avril 2010.

Elle continue à documenter ses travaux par la mise à disposition des procès-verbaux intégraux de ses débats et les résumés vidéo qui suivent chaque séance, sur son site Internet.

Comptes 2009

Décompte	Budget 2009 (CHF)	Comptes 2009 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	6'623.05
Communication et information	8'000.00	963.00
Enregistrement vidéo	8'000.00	7'360.00
Divers, imprévus	4'000.00	935.95
Accompagnement administratif	30'000.00	21'390.85
TOTAL	58'000.00	37'272.85

St-Ursanne, le 3 mars 2010

René LONGET
Président

Annexe : Liste des membres de la Commission d'information et de suivi

Liste des membres de la Commission d'information au 31.12.2009

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Meusy Jean-Pierre, Bapst André,**
suppléants: Fernex Jean, Schaffter François, consultant : Buser Marcos
- **bci (2 voix): Luttenbacher Rémi, Scharvogel Bernhard,**
suppléants: Fischer Michael, Aeby Anton

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Wenger Christoph,** *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Beuret Jean-Pierre, Girardin Pascal,** *suppléants: Mahon Yves, Moser John*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix) : André-Fridez Claude,** *suppléant: Zbinden Daniel*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration (1 voix): Collin-Huet Marie-Pierre,** direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléante: Pivard Sandrine, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN)*
- **Région Alsace – Administration (1 voix): Gillet Julien,** direction régionale de l'Environnement, service de l'eau et des milieux aquatiques (DIREN), *suppléant: Vallart Jacques, direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)*
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Scherrer Pierre,** direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Michel Amélie,** direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand,** Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Préfecture du Haut-Rhin (sans droit de vote): Charrier Alain,** Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français
- **Territoire de Belfort - Administration (2 voix): Lalaurie Eric,** direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS); 1 siège vacant
- **Territoire de Belfort- Conseil général (1 voix): Forcinal Anne-Marie,** vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort, *suppléant: Raymond Jean*
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel,** *suppléant: Antoine Waechter*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Ecoffey Hubert**
- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine (1 voix):** siège vacant
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix): Frisch Jean-Rodolphe,** maire; vice-président, *suppléant: Heyer Morand, adjoint au maire*
- **Commune de Réchésy (1 voix): Ecoffey Hubert,** maire, *suppléant: Pinol Jean-Pierre*

Sociétés civiles

- **WWF Suisse (1 voix): Riat Philippe**
- **Greenpeace en Suisse (1 voix): Wüthrich Matthias,** *suppléante: Boehlen Nadia*

- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre, suppléante: *Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Fedele** Pierluigi, suppléant: *Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, conseiller régional, suppléant: *vacant*, consultants: *Walther Jean-Louis et Forter Martin*
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté** (1 voix): **Lassus** Michel, vice-président
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur, suppléant: *vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle, suppléant: *vacant*

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

- **Longet** René, *président de la Commission*
- **Lassus** Michel, *vice-président de la Commission*
- **Bapst** André, *représentant du Canton (*)*
- **Frisch** Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises, vice-président*
- **Scherrer** Pierre, *représentant des entités françaises*
- **Beuret** Jean-Pierre, *représentant de la Commune de Bonfol*
- **Meusy** Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*
- **Scharvogel** Bernhard, *représentant de la bci*
- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(*) En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix